

Exercice 8

La mobilité sociale des hommes et des femmes en France

Q1. En utilisant les trois chiffres soulignés dans le tableau 1, rédigez la note de lecture destinée à faciliter l'appréhension de ce tableau par un public non spécialiste.

NB : la note tiendra compte de la compréhension des chiffres ET de la capacité à l'expliquer clairement.

Q2. Mesures de la mobilité socioprofessionnelle intergénérationnelle en 2015 :

- 1) Calculez la proportion de fils qui occupent la même position socioprofessionnelle que celle de leur père.
- 2) En déduire la part de fils qui ont effectué une mobilité socioprofessionnelle par rapport à leur père (fréquence a, tableau 2).
- 3) Calculez la part de la mobilité structurelle dans la mobilité socioprofessionnelle (fréquence c, tableau 2).
- 4) Calculez la proportion de fils qui occupent une position socioprofessionnelle supérieure à celle de leur père (mobilité verticale ascendante).
- 5) Calculez la proportion de fils qui occupent une position socioprofessionnelle inférieure à celle de leur père (mobilité verticale descendante).

Q3. Si la position socioprofessionnelle des fils ne dépendait absolument pas de celle de leur père (indépendance entre la position socioprofessionnelle du père et celle du fils), quelle serait la proportion de fils qui occuperaient la même position que celle de leur père en 2015. Comparez ce résultat à celui de la question Q2_1). Commentez brièvement.

Q4 Rédigez un commentaire de 150 à 200 mots dans lequel vous préciserez :

- La proportion d'hommes qui occupent une position socioprofessionnelle différente de celle de leur père en 2015 (Q2_2) ;
- La proportion d'hommes qui occupent une position sociale plus élevée que celle de leur père en 2015 (Q2_4) ;
- La proportion d'hommes qui occupent une position sociale inférieure à celle de leur père en 2015 (Q2_5) ;
- L'évolution de ces trois indicateurs par rapport à 1977 ;

- Les chiffres relatifs à la mobilité socioprofessionnelle intergénérationnelle en 2015 des femmes par rapport à leur mère et leur père encadrés dans les tableaux 3 et 4.

Précision méthodologique : l'enquête a été réalisée auprès de n hommes âgés de 35-59 ans sans lien de parenté entre eux, qui ont documenté la catégorie socio-professionnelle de leur père.

Dans le cas présent, aux n hommes âgés de 35-59 ans correspondent n pères. Le nombre de fils (n_f) correspond donc au nombre de pères (n_p).

Données de l'exercice

Tableau 1 – Destinées sociales des hommes selon l'origine sociale de leur père en 2015

Catégorie socioprofessionnelle du père	Catégorie socioprofessionnelle des fils						Total
	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés et ouvriers qualifiés	Employés et ouvriers non qualifiés	
Agriculteurs exploitants	<u>26,7</u>	7,9	<u>8,5</u>	20,4	<u>27,4</u>	9,1	100,0
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	0,9	20,6	23,1	23,8	23,6	7,9	100,0
Cadres et professions intellectuelles supérieures	0,2	7,9	49,0	25,4	13,7	3,8	100,0
Professions intermédiaires	0,6	7,8	26,5	31,1	26,2	7,7	100,0
Employés et ouvriers qualifiés	0,6	7,2	12,7	26,8	42,6	10,1	100,0
Employés et ouvriers non qualifiés	0,6	6,5	8,3	18,7	43,9	22,1	100,0
Ensemble	2,8	9,1	20,4	25,3	32,4	10,1	100,0

Lecture :

Champ : France métropolitaine, hommes français actifs occupés ou anciens actifs occupés, âgés de 35 à 59 ans au 31 décembre de l'année d'enquête.

Source : Insee, enquêtes Formation et qualification professionnelle 2014-2015.

Tableau 2 – Origines sociales, positions sociales et mobilité structurelle de 1977 à 2015

en %

Hommes	1977		1985		1993		2003		2015	
	Origines (pères)	Positions (fils)	Origines (pères)	Positions (fils)	Origines (pères)	Positions (fils)	Origines (pères)	Positions (fils)	Origines (pères)	Positions (fils)
Agriculteurs exploitants	25,4	10,3	20,9	7,6	15,8	4,7	13,5	4,2	8,3	2,8
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	16,0	11,5	15,3	12,2	13,1	10,5	12,5	8,1	13,0	9,1
Cadres et professions intellectuelles supérieures	5,0	10,6	6,5	15,5	8,2	18,0	8,8	19,2	13,9	20,4
Professions intermédiaires	7,5	20,2	9,9	21,5	11,4	23,6	12,8	24,6	15,9	25,3
Employés et ouvriers qualifiés	26,0	33,0	30,1	33,0	34,1	34,3	36,2	34,4	35,6	32,4
Employés et ouvriers non qualifiés	20,0	14,3	17,4	10,2	17,4	8,9	16,2	9,6	13,1	10,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Mobilité sociale observée des hommes par rapport à leur père	63,8		66,2		67,4		66,4		a ?	
Mobilité structurelle	25,3		23,5		22,1		22,2		15,8	
Part de la mobilité structurelle	39,6		35,5		32,8		33,4		c ?	

Lecture : en 2003, 4,2 % des hommes français âgés de 35 à 59 ans, actifs ayant un emploi ou anciens actifs occupés, sont agriculteurs exploitants et 13,5 % sont fils d'un agriculteur exploitant. 66,4 % des hommes relèvent d'une catégorie socioprofessionnelle différente de celle de leur père. 33,4 % de cette mobilité sociale observée est lié à l'évolution structurelle des emplois entre la génération des hommes et celle de leur père.

Note : pour chaque année d'enquête, la mobilité structurelle est estimée par le calcul d'un indice de dissimilarité entre origines (répartition par catégorie socioprofessionnelle des pères) et positions sociales (répartition par catégorie socioprofessionnelle des fils). Cet indice correspond à la moitié de la somme des valeurs absolues des différences entre origines et positions sociales. Par exemple, en 2015, l'indice de dissimilarité entre origines et positions sociales vaut :

$(|8,3-2,8| + |13,0-9,1| + |13,9-20,4| + |15,9-25,3| + |35,6-32,4| + |13,1-10,1|) / 2 = 15,8$.

Ainsi, pour que la structure de leurs emplois soit strictement identique à celle de leur père, il faudrait que 15,8 % des hommes changent de catégorie socioprofessionnelle.

C % de la mobilité sociale observée des hommes (soit $(15,8 / \mathbf{a}) \times 100$) est lié à l'évolution intergénérationnelle de leurs emplois.

La structure des emplois des fils n'est décrite que pour les 35 à 59 ans, et non pour l'ensemble des actifs. La répartition par catégorie socioprofessionnelle des pères ne correspond à aucune structure de l'emploi observable une année et pour une tranche d'âge précises.

Champ : France métropolitaine, hommes et femmes français actifs occupés ou anciens actifs occupés, âgés de 35 à 59 ans au 31 décembre de l'année d'enquête.

Source : Insee, enquêtes Formation et qualification professionnelle 1977, 1985, 1993, 2003 et 2014-2015.

Tableau 3. Décomposition (en %) de la mobilité sociale observée des femmes par rapport à leur mère, de 1977 à 2015

	1977	1985	1993	2003	2015
Immobilité sociale	40,9	35,1	30,1	29,9	29,5
Mobilité sociale observée	59,1	64,9	69,9	70,1	70,5
Mobilité non verticale	36,7	34,7	30,9	24,4	19,0
Mobilité de statut	33,4	32,2	29,4	23,8	18,6
Mobilité horizontale	3,3	2,5	1,5	0,6	0,4
Mobilité verticale	22,4	30,2	39,0	45,7	51,5
Mobilité ascendante	16,8	24,6	30,8	35,2	39,8
Mobilité descendante	5,6	5,6	8,2	10,5	11,7
Part de la mobilité structurelle	42,6	43,0	44,3	40,8	34,8

Champ : France métropolitaine, femmes françaises actives occupées ou anciennes actives occupées, âgées de 35 à 59 ans au 31 décembre de l'année d'enquête.

Source : Insee, enquêtes Formation et qualification professionnelle 1977, 1985, 1993, 2003 et 2014-2015.

Tableau 4. Décomposition (en %) de la mobilité sociale observée des femmes par rapport à leur père, de 1977 à 2015

	1977	1985	1993	2003	2015
Immobilité sociale	36,0	34,0	31,5	30,2	29,9
Mobilité sociale observée	64,0	66,0	68,5	69,8	70,1
Mobilité non verticale	33,7	30,6	28,6	25,6	23,3
Mobilité de statut	31,3	28,8	27,2	25,0	23,0
Mobilité horizontale	2,4	1,9	1,4	0,6	0,3
Mobilité verticale	30,3	35,3	39,9	44,2	46,8
Mobilité ascendante	12,7	15,7	19,0	21,0	21,8
Mobilité descendante	17,6	19,6	20,9	23,2	25,0

Champ : France métropolitaine, femmes françaises actives occupées ou anciennes actives occupées, âgées de 35 à 59 ans au 31 décembre de l'année d'enquête.

Source : Insee, enquêtes Formation et qualification professionnelle 1977, 1985, 1993, 2003 et 2014-2015.

ANNEXE 1

Méthode : typologie des mobilités socioprofessionnelles intergénérationnelles.

Catégorie socioprofessionnelle du père	Catégorie socioprofessionnelle des fils					
	Agriculteurs exploitants (1)	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise (2)	Cadres et professions intellectuelles supérieures (3)	Professions intermédiaires (4)	Employés et ouvriers qualifiés (5)	Employés et ouvriers non qualifiés (6)
Agriculteurs exploitants (1)	Immobilité sociale	Mobilité non verticale. Mobilité horizontale	Mobilité non verticale. Mobilité de statut			
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise (2)	Mobilité non verticale. Mobilité horizontale	Immobilité sociale				
Cadres et professions intellectuelles supérieures (3)	Mobilité non verticale. Mobilité de statut		Immobilité sociale	Mobilité verticale.		
Professions intermédiaires (4)				Immobilité sociale	Mobilité descendante	
Employés et ouvriers qualifiés (5)				Mobilité verticale.	Immobilité sociale	
Employés et ouvriers non qualifiés (6)				Mobilité ascendante		Immobilité sociale

Définitions (source : Insee, Insee Première 1739)

La **catégorie socioprofessionnelle** de la personne est celle de son emploi principal au moment de l'enquête, ou celle de son dernier emploi si elle ne travaille pas à cette date. La **catégorie socioprofessionnelle du parent** se réfère à l'emploi principal qu'il occupait à la fin des études de l'enquêté ou, à défaut, au dernier emploi occupé.

La mobilité sociale est appréhendée en observant les trajectoires intergénérationnelles. Elle repose sur une **typologie hiérarchisée des mobilités**, qui s'appuie sur une nomenclature légèrement remaniée des groupes sociaux. Les catégories suivantes sont retenues :

- les **agriculteurs exploitants** (1) ;
- les **artisans, commerçants et chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus** (2) ;
- les **cadres et professions intellectuelles supérieures** (3) ;
- les **professions intermédiaires** (4) ;
- les **employés et ouvriers qualifiés** (5) ;
- les **employés et ouvriers non qualifiés** (6).

Une **mobilité sociale** est observée lorsque la personne et son parent relèvent de groupes sociaux différents.

La **mobilité « structurelle »** évalue la proportion d'hommes (respectivement de femmes) qui devraient changer de catégorie socioprofessionnelle pour que la structure de leurs emplois soit identique à celle de leur père (respectivement de leur mère). Cette mesure n'est cependant pas parfaitement rigoureuse.

La forme et le sens de la mobilité sociale sont également définis :

- la **mobilité verticale** correspond aux trajectoires entre catégories salariées ; les trajectoires 6-5, 6-4, 6-3, 5-4, 5-3 et 4-3 sont dites **ascendantes**, et les trajectoires 3-4, 3-5, 3-6, 4-5, 4-6 et 5-6 **descendantes** ;
- la **mobilité non verticale** correspond soit à une mobilité de **statut** entre une catégorie de salariés (3, 4, 5 ou 6) et une de non salariés (1 ou 2), soit à une mobilité **horizontale** entre des catégories de non-salariés (1-2, 2-1).